# ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE OU «À PART ÉGALE POUR TOUS»

## Présentation de la personne qui dépose le mémoire

Je suis l'une des 87,000 personnes vivant une situation de handicap et habitant dans la région de Québec[1]. Mon nom est Paul-Émile Chamberland. J'habite à Loretteville depuis février 1977. Je me déplace en fauteuil roulant motorisé et suis un adepte des parcs du Québec métropolitain.

## Pourquoi ce projet m'intéresse-t-il?

Mon but est de promouvoir l'action et les droits des personnes vivant une situation de handicap, particulièrement dans l'usage ou la fréquentation du parc de l'Escarpement, et des autres parcs du Québec métropolitain.

De plus, par la mise en place de la Table de concertation pour l'accessibilité universelle, la Ville de Québec reconnaît, du moins sur papier, la place qu'occupent les personnes à mobilité réduite. Voici d'ailleurs un extrait de son *Guide pratique d'accessibilité universelle*, publié en novembre 2003 :

> *« Les personnes ayant une mobilité réduite ou des limites visuelles ou auditives prennent part à la croissance économique au même titre que tout autre membre de la société. Elles occupent une place dans toutes les sphères de l'activité sociale, participent aux décisions socio-économiques et consomment les biens et services selon leurs intérêts et les moyens d'y accéder. Il est tout à fait rentable de permettre au plus grand nombre de personnes d'accéder librement et en toute sécurité aux aménagements urbains et extérieurs ainsi qu'aux bâtiments».*[2]

Je me suis donc présenté aux audiences qui ont eu lieu les 4, 5 et 6 mai derniers. J'ai posé des questions concernant l'accessibilité physique des entrées au parc de l'Escarpement et, ce, pour toutes les personnes à mobilité restreinte. Certains responsables se sont empressés de répondre que l'ensemble des parcs du Québec métropolitain sont conçus selon les principes d'accessibilité universelle. Mais, dans l'application pratique, plusieurs d'entre nous avons constaté, à différents endroits, qu'il y a un trop grand nombre d'escaliers. Ceux-ci ont souvent été construits sous prétexte que nous sommes dans un <u>milieu naturel</u> et que les dénivellations de terrain ne permettent pas d'autres alternatives. Ce dont nous doutons...

---

[1] Portrait statistique régional, Région de Québec - 2003, OPHQ, mai 2003, p.111

[2] Guide pratique d'accessibilité universelle – Manuel d'utilisation, Ville de Québec, novembre 2003, p.3

## Ce projet est-il acceptable dans le milieu? Pourquoi?

Je m'intéresse au projet de prolongation de la route Du Vallon parce que je crois que cet axe nord/sud est favorable à l'environnement car il permettra un usage accru des transports en commun, entre autres le Transport Adapté du Québec Métro (TAQM). De plus, c'est là le seul axe nord/sud allant de la municipalité de Lac Saint-Charles jusqu'au boulevard Laurier, près des échangeurs des ponts de Québec et Pierre-Laporte.

Cette réalisation permettrait aussi de se rendre plus facilement aux parcs de l'Escarpement, Chauveau ainsi qu'aux parties sud du parc linéaire des Rivières St-Charles et du Berger. Celle-ci permettrait aussi un meilleur développement tant résidentiel que commercial dans toutes les parties de Neufchâtel et de Saint-Émile, et même aiderait le développement du Village Vacances à Val-Cartier; ainsi que dans tout le nord et nord-ouest du Québec métropolitain.

## L'option proposée est-elle la solution qui aurait le moins d'impacts négatifs sur le milieu?

Le projet proposé aiderait les travailleurs des quartiers précités, usagers du transport en commun, en diminuant leur temps de déplacement. De plus, à l'heure actuelle, il est régulier qu'un usager du transport adapté passe deux heures et plus, dans le véhicule qui le conduit de Loretteville ou d'une banlieue nord à l'Université Laval.

Par les deux points précédents, nous croyons que l'option proposée est celle qui aurait le moins d'impacts négatifs sur le milieu, ouvrant de nouveaux accès sur le parc de l'Escarpement, à chacun de ses côtés.

## Y a-t-il des éléments de ce projet qui devraient être modifiés?

Il y a peut-être des éléments de ce projet qui devraient être modifiés, mais je n'en ai pas vu.

**Recommandation #1**

Pour le bénéfice de l'ensemble de la population, on devrait surtout mieux tenir compte de l'accessibilité physique des entrées au parc de l'Escarpement, ceci à partir du trottoir et de la piste cyclable projetés le long du dit boulevard.

## Le projet devrait-il être autorisé?

Il y a moult raisons pour que ce projet soit autorisé; je ne vois surtout pas de raisons pour l'empêcher de se réaliser.

### Recommandation #2

Tel qu'il est mentionné dans le Guide pratique d'accessibilité universelle, les aménagements doivent viser à :

« *Permettre aux piétons ayant une déficience physique ou une mobilité réduite, permanente ou temporaire, de circuler en toute sécurité sans se heurter à un obstacle et sans effort excessif.*

*- Un trottoir doit avoir une surface uniforme et être dégagé de tout obstacle pour permettre une libre circulation à tous les usagers.*

*- Un accès universel (abaissement du trottoir ou bateau pavé) doit être aménagé aux intersections de façon à permettre le passage du trottoir à la rue.* »[3]

### Recommandation #3

Dans les investissements qui en découleront, dits collatéraux, pour le développement du parc de l'Escarpement, il serait bon que la politique d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite soit mieux respectée. C'est à dire que les sentiers soient aménagés de façon à les rendre plus accommodants pour toutes les personnes à mobilité réduite. (On entend par celles-ci, toutes les personnes âgées, les personnes en fauteuil roulant ou ayant une incapacité, ainsi que les personnes accompagnées de jeunes enfants dans leur poussette).

Étant dans un milieu naturel, il y a tout l'espace voulu pour une véritable application des vœux exprimés dans les politiques intentionnelles de la Ville de Québec.

Cette suggestion est mise sur la table pour une nième fois, parce qu'actuellement, dans l'application pratique de ces mêmes politiques, dans le parc Chauveau, en cheminant coté est, direction sud, il y a des escaliers là où une pente aurait été plus aidante pour tout le monde. Aussi, le tracé même du

[3] Guide pratique d'accessibilité universelle- Manuel d'utilisation, Ville de Québec, fiche #11, p.1

sentier pourrait éviter des dénivellations trop raides pour être utilisé facilement par n'importe qui et éviter la dégradation par l'érosion lors de la fonte des neiges ou de pluies diluviennes.

**Recommandation #4**

Ainsi tel qu'il en est fait mention dans le Guide pratique d'accessibilité universelle :

> *« (...)La conception de projets adaptés dès le début de leur réalisation évite les coûts supplémentaires que nécessiterait un réaménagement ultérieur et permet un concept esthétiquement mieux intégré ».*[4]

Contourner une dénivellation importante dans un milieu naturel peut éviter beaucoup de travaux de réparation. De plus, construire une pente coûte moins cher que de fabriquer un escalier. Ce qui coûte cher, Monsieur le président, c'est d'apporter des correctifs aux travaux déjà faits. Faisons donc en sorte que les souhaits exprimés par les politiques d'accessibilité universelle de la Ville de Québec ne soient pas que des vœux pieux.

Je vous remercie, Monsieur le président, de l'attention que vous portez à mes revendications.

Paul-Émile Chamberland

[4] Guide pratique d'accessibilité universelle – Manuel d'utilisation, Ville de Québec, novembre 2003, p.4